

POUR :

- ▶ VOUS INFORMER,
- ▶ VOUS CONSEILLER,
- ▶ ET VOUS ACCOMPAGNER



SONT À VOTRE DISPOSITION

02 33 75 64 24
contact@pigmanche.fr



DES PERMANENCES
ORGANISÉES
PRÈS DE CHEZ VOUS



Renseignez-vous toujours avant
de commencer les travaux

Chaque cas est particulier et les aides
sont accordées sous certaines conditions



DEC 2017 - DEC 2020

DES AIDES FINANCIÈRES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT



- + D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
- + DE CONFORT



Le Département de la Manche en partenariat avec l'Anah et l'Etat met en place un Programme d'Intérêt Général «Précarité énergétique».

► Pour qui ?

Les propriétaires occupants

Améliorer votre résidence principale (construite depuis plus de 15 ans) sous condition de ressources

Les propriétaires bailleurs

Améliorer votre logement locatif (construit depuis plus de 15 ans) avec maîtrise des loyers



► Pour quels travaux ?

Réduire les dépenses énergétiques (gain énergétique minimum)

- Isolation des murs, planchers et menuiseries extérieures
- Amélioration / remplacement des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude
- Amélioration de la ventilation

► Quels avantages ?

- Des aides financières pouvant atteindre 60% des travaux (aides cumulables avec le crédit d'impôt, l'éco PTZ et les chèques éco énergie de la Région)
- Un accompagnement gratuit



ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier complet à l'Anah